

CONCOURS D'ACCÈS A L'IRA DE NANTES SESSION 2023-1

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Sandrine LE GALL
Administratrice de l'État

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan quantitatif du concours et de faire part des observations et des enseignements qu'en ont retiré les membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats et leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation optimale des épreuves.

La présidente et l'ensemble des membres du jury tiennent à remercier les équipes de l'IRA de Nantes, sa directrice, Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER sa secrétaire générale, Mme Muriel BECAVIN qui effectuait sa dernière session de recrutement, et, plus particulièrement, le service concours, Mme Valérie DESBOUILLONS, responsable. Ces remerciements s'adressent également à tous les personnels qui ont accueilli les candidats et les ont accompagnés lors des épreuves écrites et orales.

La présidente remercie tous les membres du jury pour le sérieux, la disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve, pour leur cohésion, et pour l'excellent climat qui a régné tout au long de la session.

1 - ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Pour cette session 2023-1, le nombre de postes ouverts se décompose ainsi :

- Concours externe : 39
- Concours interne : 30
- 3^{ème} concours : 8

Les candidats présents aux épreuves écrites ont été légèrement plus nombreux : 580 présents au total pour les trois concours au lieu de 525 lors de la session d'automne 2022.

Le taux de présence moyen est de 40,9 %.

- Pour le concours externe : 38,8% de présents contre 36,5% pour la session 2022-2
- Pour le concours interne : 44,1% de présents contre 42 % pour la session 2022-2
- Pour le 3^{ème} concours : 48,2% de présents contre 37% pour la session 2022-2

Le jury regrette le taux élevé d'attrition constaté, comme chaque année, et s'interroge sur les raisons de ce qui peut être interprété comme un abandon ou une motivation relative, notamment pour le concours interne.

La barre d'admissibilité a été fixée à 11,01 pour le concours externe (9,31 pour la session précédente), à 8,90 pour le concours interne (8,33 précédemment) et à 9,32 pour le 3^{ème} concours (7,89 précédemment), soit un taux d'admissibilité respectivement de 35,2%, 38,8% et 52,5%.

124 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, 73 candidats au concours interne et 21 candidats au 3^{ème} concours.

Lors de la réunion d'admission, une liste complémentaire a uniquement été établie pour le concours externe (à hauteur de 11 postes) et pour le 3^{ème} concours (à hauteur de 3 postes).

Les taux de sélectivité (présents écrits/admis) sont de :

- 9 pour le concours externe
- 6,3 pour le concours interne
- 5 pour le 3^{ème} concours.

La barre d'admission a été fixée à 13,23 pour le concours externe (11,23 pour la session précédente), à 10,67 pour le concours interne (10,85 précédemment) et à 11,57 pour le 3^{ème} concours (10,7 précédemment).

Quatre visioconférences ont été programmées en lien avec les Préfectures des régions et territoires ultra-marins de Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie et de Polynésie. Une visioconférence a été programmée avec l'ambassade du Congo et une visioconférence a été programmée avec la préfecture de Limoges. Les entretiens se sont déroulés en présence de la présidente de jury, garant du bon déroulement. Une candidate ultra-marine a fait le choix du déplacement à l'IRA de Nantes.

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu pour accompagner les membres du jury renouvelés et les nouveaux membres, les former, les professionnaliser, et harmoniser leurs évaluations :

- Une réunion d'information et de bilan avec l'ensemble du jury, le 2 février 2023 ;
- Un suivi par la présidente de jury et des échanges avec les correcteurs lors de la phase de correction des épreuves écrites entre le 1^{er} et le 27 avril ;
- La réunion d'admissibilité le 4 mai 2023 en présence des membres de jury en format hybride (15 membres en présentiel + 3 membres en visioconférence), de la directrice, de la secrétaire générale et de la responsable du service concours ;
- Une formation de professionnalisation à l'épreuve orale le 30 mai 2023, suivie d'une réunion de préparation des entretiens ;
- Des points quotidiens menés par la présidente de jury avec les sous-jurys tout au long des épreuves orales.

La réunion d'admission a eu lieu le 8 juin 2023.

La présidente du jury a été présente sur la totalité de la période des épreuves orales et a assisté, en tant qu'observateur des examinateurs, à près d'une quarantaine d'entretiens en plus des visioconférences, garantissant l'unicité du jury et l'homogénéité dans l'évaluation et la notation des sous-jurys.

Les tableaux statistiques sont consultables en annexe du rapport.

2 - ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites sont communes à tous les IRA, les sujets sont déterminés par les présidents de jurys. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2.1 - Première épreuve : cas pratique

L'épreuve de cas pratique est d'une durée de 4 heures coefficient 5. Cette épreuve est définie à l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019 :

« La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.

La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. »

La liste des thèmes, pour cette session, fixée par arrêté du 16 décembre 2021, était :

- Enjeux de cohésion sociale, de développement durable et de diversité des territoires dans les politiques publiques
- Finances publiques et intervention économique
- L'évolution des services publics : enjeux de transformation, notamment numérique
- Le système éducatif, du 1^{er} degré à l'enseignement supérieur
- Enjeux européens et internationaux des politiques publiques
- L'organisation territoriale de la France.

L'épreuve consiste en un exercice de projection professionnelle dans l'activité d'un attaché d'administration de l'Etat. La note de cadrage du cas pratique et le référentiel des attentes du jury, sont accessibles en ligne sur le portail de la fonction publique, onglet Score, les candidats sont invités à les consulter attentivement dans le cadre de leur préparation.

Au total, 1 rupture d'anonymat a été prononcée pour le concours interne. **Pour rappel, aucune mention d'identité ou signes distinctifs (nom, prénom, signature, initiales, employeur, service...) ne doit figurer sur la copie.** La rupture d'anonymat entraîne l'exclusion du concours.

La technique de la note sur dossier, laquelle s'apparente l'exercice du cas pratique, nécessite un entraînement rigoureux pour être correctement maîtrisée. Les principaux défauts observés ont été : paraphrase de textes figurant dans le dossier, absence de propositions et de conclusion opérationnelles, manque d'attention pour les annexes, qui sont souvent trop brèves et avec un contenu limité. Les candidats doivent impérativement gérer leur temps afin de produire des annexes de qualité qui constituent un attendu de la commande figurant dans l'énoncé. Le choix du type d'annexe est stratégique, il doit correspondre aux capacités du candidat et au temps qu'il peut accorder à sa rédaction. La note doit répondre à l'ensemble des demandes précises de la commande.

Les candidats doivent également soigner la forme : la note administrative n'est pas une composition, elle ne doit pas être rédigée avec un style littéraire. Néanmoins, le jury a constaté, comme pour les sessions précédentes, un nombre significatif de copies faibles voire très faibles pour certaines copies sur l'orthographe et la syntaxe, ce qui a été sanctionné. La présentation et l'écriture doivent être soignées : des copies difficiles à lire sont inévitablement pénalisées. Il est rappelé que l'utilisation de couleurs, notamment, dans les annexes, n'est pas autorisée.

2.2 - Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples

L'épreuve de QCM est d'une durée de 1 heure 30 coefficient 2. Cette épreuve est définie à l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019. Les questions du QCM (120 au maximum) portent sur les domaines suivants :

- Culture administrative et juridique
- Finances publiques
- Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes
- Culture numérique.

Le barème s'établissait comme suit :

- Bonne réponse : + 1 point
- Mauvaise réponse : .. - 0,5 point
- Absence de réponse :0 point

Cette épreuve mérite d'être préparée avec grand soin, compte tenu de sa très grande sélectivité. Il s'agit d'une épreuve de connaissances qui doit avantager les candidats qui ont préparé cette épreuve. Il est déconseillé de faire l'impasse sur certaines matières car les points perdus se rattrapent difficilement et les lauréats des concours auront peu de temps pour mettre à niveau leurs connaissances au cours de la formation.

Il est vivement conseillé de se référer aux annales des sessions précédentes, qui sont disponibles et permettent de s'exercer à cette épreuve de QCM.

3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

La durée de l'entretien est de 30 minutes dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat. Cette épreuve est assortie du coefficient 7. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

L'entretien vise à évaluer notamment :

- Les qualités personnelles des candidats, leur potentiel et leur comportement face à des situations concrètes, au regard de ce qui est attendu des attachés, dans leurs métiers divers et les 3 univers professionnels auxquels prépare l'IRA : l'administration centrale, l'administration territoriale de l'Etat et l'administration scolaire et universitaire.
- Les motivations : choix de la fonction publique d'Etat, projection sur le service public rendu à l'usager, projection sur la mobilité fonctionnelle et géographique, choix de la formation au sein de l'IRA.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche individuelle de renseignements (FIR) rédigée par les candidats, précisant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles et leur projet professionnel.

Pour le concours interne et pour le 3^{ème} concours, les candidats complètent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), précisant leur parcours de formation, leur expérience professionnelle et extra-professionnelle, et la présentation de leur projet professionnel.

Les candidats ont ainsi la possibilité de présenter au jury un aperçu de leurs compétences, mais aussi de leur personnalité. Ces documents sont une base de travail pour la préparation des entretiens par les membres du jury.

Quelles que soient la qualité et la pertinence des conseils et des formations qui peuvent être donnés en la matière, **le projet professionnel et les motivations sont avant tout le résultat d'une réflexion individuelle**. Les candidats doivent s'investir personnellement dans l'élaboration de la fiche de renseignement ou du dossier RAEP, en soignant sa rédaction et en évitant des formules stéréotypées.

Les éléments portés par les candidats sur ces documents, les environnements cités, les capacités, aptitudes et connaissances revendiquées, constituent des domaines naturels d'interrogation du jury lors de l'épreuve orale. Ils doivent en conséquence être rédigés avec une très grande attention.

Pour les trois concours, le niveau des candidats a été jugé globalement bon voire très bon. Les trois concours sont sélectifs, ce qui a conduit le jury à retenir des listes complémentaires significatives. En revanche, quand certains candidats n'ont pas présenté de projet professionnel, ou n'ont pas été en mesure de répondre aux questions leur permettant de présenter leurs analyses et leurs compétences, l'épreuve orale a été notée avec une note très basse, voire éliminatoire.

L'évolution de la durée de la formation à l'IRA depuis quelques années et des conditions d'accueil au sein des administrations employeuses a conduit le jury à interroger les candidats sur leur capacité à évoluer vers les fonctions d'attachés d'administration de l'État.

De façon générale, la présentation est bien préparée, avec un respect des 5 minutes, et une expression orale dans l'ensemble claire.

4 - CONCLUSION

Afin de bien se préparer, le jury adresse les conseils suivants aux candidats :

- L'oral doit se préparer minutieusement en tenant compte des rapports de jury des années précédentes notamment. La gestion du stress est primordiale, des simulations d'entretien avant l'épreuve sont vivement recommandées. Le suivi des grands débats de l'actualité des politiques publiques et de ses enjeux est indispensable.
- L'investissement personnel dans la préparation doit être intense, sachant que celui-ci se remarque dès les premières minutes de l'entretien avec le jury.
- Le RAEP, outre le respect des règles qui précisent son contenu, comme la fiche de renseignement remplie par les candidats du concours externe, doivent susciter l'intérêt du jury. Celui-ci sera plus à même de formuler des questions sur la carrière et les motivations du candidat avec un dossier structuré et argumenté démontrant par là-même la motivation du candidat.
- La présentation du candidat : au-delà des présentations récitées, nombreuses sont malheureusement désincarnées, les candidats se tenant à l'exposé d'un parcours ou d'expériences sans en extraire des éléments de valorisation ou permettant d'argumenter leur motivation. Beaucoup s'en sont tenus avec une parfaite fidélité à la présentation figurant dans leurs fiches. Les candidats doivent se préparer à cet exercice de présentation en gardant à l'esprit qu'il ne s'agit pas de produire une synthèse chronologique de leurs parcours mais davantage l'opportunité d'exprimer leur personnalité et leurs motivations pour rejoindre l'IRA.
- Une préparation spécifique sur les sujets d'actualité, les principales institutions administratives (Conseil d'Etat, Cour des comptes, ...) et l'organisation administrative des services déconcentrés et des services centraux des principaux ministères régaliens permet

souvent aux meilleurs candidats de faire la différence lors du questionnement. En effet, le jury doit notamment pouvoir apprécier les connaissances et/ou la curiosité administrative des candidats sur les différents services de l'État dans lesquels ils sont susceptibles d'occuper un poste ou avec lesquels ils vont être amenés à travailler de manière transversale ou coordonnée.

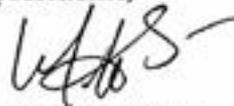
- Réfléchir de manière aboutie à leur projet à court et moyen terme: des candidats ne présentent pas leur projet et comptent sur l'IRA pour les guider. Sont également trop nombreux ceux qui présentent un projet non abouti: affichage d'une envie ou d'une ambition mais qui ne se trouve pas étayée par un minimum de connaissance sur les métiers et environnement. Les notions de service public ou d'intérêt général sont souvent citées comme motivation mais sont peu traduites concrètement par les candidats. Se renseigner sur les postes proposés à la sortie de l'IRA via internet, les collègues ou les contacts avec les agents en poste dans les administrations visées. Il est attendu d'un candidat qui présente un projet professionnel de parfaitement le maîtriser (Ex. : missions d'un gestionnaire d'EPL ; chargé de missions affaires juridiques ou bien encore chargé de mission développement durable). Pour un candidat souhaitant à terme évoluer dans un ministère bien défini il est attendu qu'il en connaisse quelques directions d'administration centrale ainsi que son organisation déconcentrée.
- Une bonne connaissance du statut général des fonctionnaires, des enjeux en matière de ressources humaines ainsi que des connaissances budgétaires étaient attendues de la part des candidats du concours interne. Il n'est pas acceptable que ces fonctionnaires ou agents publics, déjà en poste sur des fonctions RH ou budgétaires, ne soient pas en mesure de répondre à ce type de questions.
- Les mises en situation : il faut également anticiper les situations concrètes auxquelles le candidat pourra être confronté dans le cadre de ses futures prérogatives. Il doit être conscient de ces possibles situations et les "travailler" de façon à y faire face efficacement le moment venu... Les responsabilités par rapport à leur hiérarchie, aux équipes encadrées, aux partenaires et dans l'exercice du service public doivent toutes être appréhendées par les candidats à leur juste niveau.
- Rappeler les règles essentielles pour l'entretien telles que saluer l'ensemble du jury et les regarder pendant l'entretien, respecter les temps impartis pour la présentation de 5 min, répondre sans détours et ne pas chercher à développer une argumentation issue de sa propre expérience sans rapport avec la question posée, rester humble et "humain"...

Le jury conseille vivement aux candidats de prendre en compte avec attention les recommandations du présent rapport et de veiller à se préparer de manière égale aux trois épreuves du concours.

Les notes apportées par le jury, à l'épreuve orale notamment, ne représentent en aucun cas un jugement sur la personne du candidat mais sur la prestation réalisée lors des épreuves du concours. Un travail assidu, la persévérance et l'entraînement donnent toujours des résultats et peuvent permettre à un candidat non retenu d'être reçu lors d'une future candidature.

Pour le jury,

La présidente,



Sandrine LE GALL

ANNEXE

TABLEAUX STATISTIQUES

Nombre d'inscrits et postes offerts

Concours	2022-2			2023-1		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	45	34	9	39	30	8
Inscrits	786	486	92	908	426	83

Résultats de l'admissibilité 2023-1

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
Présents écrits	352	188	40
Admissibles	124	73	21
Barre d'admissibilité sur 20	11,01	8,90	9,32
% admissibles	35,2 %	38,8 %	52,5 %
Moyenne du 1 ^{er} admissible sur 20	16,62	15,05	14,97
Note la plus haute sur 20	Cas pratique : 18,76 QCM : 16,44	Cas pratique : 16,77 QCM : 12,54	Cas pratique : 16,25 QCM : 12,71

Résultats de l'admission 2023-1

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
Admissibles	124	73	21
Présents oral	98	66	18
Barre d'admission	13,23	10,67	11,57
% admis	39,8 %	45,5 %	44,4 %
Note la plus haute (entretien avec le jury)	20	17,74	18
Moyenne du 1 ^{er} admis (épreuves écrites + orales)	17,8	15,37	15,74
Nombre de lauréats sur liste complémentaire	11	0	3